

LETTRE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA FEDOM

N°451 - Lundi 25 octobre 2021



L'ÉDITO

Le contexte économique de la Nouvelle-Calédonie est affecté par les incertitudes liées à la nouvelle consultation prévue sur l'avenir du territoire. L'incertitude du résultat du vote, l'hypothèque ainsi posée sur le lien à France, la contestation même de la date du 12 décembre pour la tenue du référendum sont autant d'éléments défavorables pour les entreprises. La FEDOM, avec les acteurs économiques de la Nouvelle-Calédonie, s'est attachée à réduire les incertitudes. Le 8 juillet, nous avons écrit à la direction générale des finances publiques pour que soit clarifié le cadre des aides à l'investissement, selon les résultats de la consultation. Le ministre de l'Économie, des finances et de la relance, le ministre des Outre-mer nous ont répondu le 20 octobre. Ce courrier est une bonne étape de clarification et peut apporter quelques précisions complémentaires. Nous publierons dans la prochaine lettre hebdomadaire une analyse plus approfondie de ces éléments de réponses qui sont en cours d'examen. Toutefois, il importe de noter dès à présent qu'il est confirmé que l'avantage fiscal octroyé à l'investisseur ayant souscrit à une opération avant le 12 décembre 2021 ne fera pas l'objet d'une reprise fiscale par le seul fait de l'accès de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.

Lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie, le ministre a rencontré les milieux économiques. Il a semblé ouvrir une réflexion nouvelle sur l'avenir de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer. Quel lien avec les politiques fiscales locales, étant entendues les prérogatives larges des collectivités du Pacifique ? Quelle portée structurante des investissements ? Quel engagement dans les grandes transformations, comme la transition énergétique ? Rappelons, parallèlement, les propos très clairs du Président de la République lors de son déplacement en Polynésie française, fin juillet, récusant les critiques infondées de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer et rendant acte de son efficacité. Les questions posées par le ministre sont pertinentes et nous sommes volontiers partisans de progresser toujours dans l'aide à l'investissement Outre-mer. Il s'agit d'abord de ne pas abîmer ce qui fonctionne ; il s'agit ensuite de renforcer ce qui mérite de l'être. Le ministre a, à juste titre, souligné la nécessité d'investir. La FEDOM et les milieux économiques ultramarins sont unanimes à partager cet objectif, pour l'avenir des entreprises, l'amélioration de la vie de nos concitoyens, pour le futur des Outre-mer.



Hervé Mariton
Président de la FEDOM

FLASH SPÉCIAL

Assises économiques de l'outre-mer

Les premières Assises économiques de l'Outre-mer prévues en 2020 ayant dû être annulées en raison de la pandémie, elles auront lieu le 7 décembre prochain en format 100 % digital sur le thème "les Outre-mer : des territoires d'innovation, des terres d'adaptation".

Lors de cet événement organisé par le groupe Ouest-France, le Marin et Ilago, en partenariat avec la FEDOM, le Cluster Maritime Français et le ministère des Outre-mer, les professionnels et institutionnels raconteront l'innovation ultramarine au service du rebond suite à la crise sanitaire et économique de ces derniers mois. Quels leviers pour la développer et quelle latitude pour l'adapter aux contraintes géographiques, sociales et environnementales ?

La journée sera articulée autour de 4 tables-ronde où entrepreneurs, experts, partenaires institutionnels et autres acteurs avisés, raconteront l'innovation ultramarine.

- Relancer l'économie après la crise sanitaire
- Renforcer les entreprises et promouvoir l'innovation
- Coopérer, la force des bassins régionaux
- Former les compétences de demain

Pour de plus amples informations sur cet événement auquel nous consacrerons bien entendu de futurs articles, [accédez au programme](#) disponible sur le site.

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Sébastien Lecornu et Emmanuelle Wargon annoncent de nouvelles mesures pour renforcer la mise en œuvre de la politique du logement en Outre-mer

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer et Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, annoncent de nouvelles mesures pour renforcer la mise en œuvre du plan logement Outre-mer dont le comité de pilotage a été réuni le mercredi 20 octobre. Les ministres demandent aux préfets d'aller plus loin dans la territorialisation de la politique du logement en outre-mer, notamment en fixant en concertation avec les élus locaux des objectifs infra-départementaux de développement de l'offre de logement, notamment de logements sociaux.

D'autres mesures viennent compléter le plan logement outre-mer afin d'en renforcer l'efficacité :

- l'étude de la révision des aides de l'ANAH aux propriétaires bailleurs afin de rendre celles-ci plus attractives ;
- l'adaptation de dispositions nationales par voie de circulaire pour impulser la résorption des bidonvilles en accompagnement des actions menées par les préfets de Mayotte et de Guyane ;
- la mise en place de commissions de normalisation dans chaque territoire par les préfets, avec une prise en charge financière des coûts de fonctionnement de ces commissions par l'Etat, pour identifier les matériaux locaux non marqués CE qui pourraient être utilisés dans les RUP dans une logique d'approvisionnement local, une fois le règlement européen modifié ;
- une plateforme de suivi des PLOM territoriaux sera mise en place à l'image de celle qui existe à La Réunion pour faciliter le suivi de ces PLOM et l'accès à l'information ;
- la réalisation d'un bilan du plan d'investissement volontaire d'Action Logement en outre-mer à mi-parcours. Ce plan doté de 1,5 Md€ a déjà fait l'objet de près de 600 M€ d'engagements depuis le début de sa mise en œuvre.

[En savoir plus](#)

Plan de relance : 1,551 milliard d'euros mobilisé en Outre-mer entre 2020 et 2021

Le Gouvernement a engagé 1,551 milliard d'euros en Outre-mer dans le cadre du plan de relance selon le dossier presse communiqué par le ministère des outre-mer. L'objectif initial, au lancement du plan, était d'au moins 1 milliard pour les territoires ultramarins dans trois grands volets : écologie et transition énergétique, compétitivité des entreprises et cohésion des territoires.

[En savoir plus](#)

France Relance : dans les Outre-mer, 60 projets lauréats soutenus par le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont présenté vendredi 22 octobre les 60 lauréats ultramarins du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires. Opéré par Bpifrance, ce dispositif repose sur un travail partenarial entre les services de l'Etat, les régions et les collectivités concernées. Les 60 projets lauréats représentent au total 114 millions d'euros d'investissements productifs afin de favoriser la croissance des entreprises ultramarines : augmentation des capacités de production, diversification des activités, modernisation des procédés, valorisation des ressources locales, efficacité environnementale, en particulier dans les filières de l'industrie agro-alimentaire, du bois, de la construction, de la chimie et les matériaux, des nouveaux systèmes énergétiques.

[France Relance : dans les Outre-mer, 60 projets lauréats soutenus par le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires | Ministère des Outre-mer](#)

Lutte contre l'artificialisation des sols : une circulaire précise comment restructurer le foncier

« La restructuration du foncier existant dans les territoires, qui freine la consommation d'espaces et limite l'étalement urbain, constitue un objectif prioritaire de notre action, en tant qu'elle contribue à la lutte contre l'artificialisation des sols et à l'atteinte, en 2020, du zéro artificialisation nette », explique le gouvernement dans [une circulaire](#) adressée aux préfets le 30 août dernier mais publiée seulement le 20 octobre.

« Cet équilibre exigeant, expliquent les ministres chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et du logement, repose sur quatre piliers complémentaires » que les préfets sont chargés de déployer avec les collectivités territoriales. Le premier consiste à intégrer une ambition de sobriété foncière dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). « Tout au long des six ans du CRTE et en lien avec les collectivités, vous veillerez (...) à soutenir en priorité les projets d'investissements qui allient développement urbain et sobriété foncière, tels que la construction durable de logements, la rénovation des logements et les commerces en cœur de ville, le recyclage des friches et des zones d'activités économiques en périphérie », indiquent les ministres. Cette ambition de sobriété devra, en deuxième lieu, se traduire, au plan opérationnel, dans les opérations de

revitalisation du territoire (ORT) et les projets partenariaux d'aménagement (PPA). Les premières fournissent les leviers fonciers, fiscaux et en ingénierie qui permettent à l'État de « *soutenir et de simplifier ces projets par nature complexe* ». Les seconds permettent d'établir un contrat entre l'État et les acteurs locaux afin d'accélérer les opérations.

Le troisième pilier est la traduction de la stratégie territoriale au plan réglementaire, à travers les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). « *L'échelle intercommunale est en effet la plus pertinente pour garantir l'efficacité des stratégies territoriales en matière de sobriété foncière dans la durée* », expliquent les ministres.

Enfin, le quatrième pilier est constitué des outils d'accompagnement mis en place par l'État pour permettre aux collectivités « *d'engager leurs projets de restructuration et de rénovation d'espaces artificialisés (îlots urbains dégradés, friches)* ». L'État, rappelle la circulaire, accompagne ces transformations à travers les programmes pilotés par les préfets au niveau départemental (action cœur de ville, petites villes de demain et Territoires d'industrie) et grâce aux crédits du plan de relance (fonds friches, aide à la pierre pour l'amélioration du parc de logement social et privé, aide à la relance de la construction durable, Territoires démonstrateurs de sobriété foncière/ACV, etc.).

Cette circulaire fait suite à l'[instruction du 29 juillet 2019](#) qui portait au plan local les enjeux de la lutte contre l'artificialisation après l'affirmation de l'objectif « [zéro artificialisation nette \(ZAN\)](#) » par le [plan biodiversité](#) de juillet 2018. Elle fait également suite à une [circulaire du 24 août 2020](#) qui demandait aux préfets d'agir contre l'artificialisation en périphérie des villes via les [autorisations d'aménagement commercial](#).

Source: Actu-Environnement

***Commentaire FEDOM** : La lutte contre l'artificialisation des sols doit aussi pouvoir s'appuyer de manière concrète et pragmatique sur une meilleure adaptation des dispositifs de soutien à l'investissement applicables aujourd'hui outre-mer. Ainsi, la FEDOM porte dans le cadre du débat sur le projet de loi de finances pour 2022 une proposition d'ajustement du dispositif d'incitation fiscale en faveur des investissements pour la rénovation et la réhabilitation hôtelière outre-mer visant à permettre d'intégrer les coûts d'acquisition du foncier dans le calcul de la base éligible. En l'état actuel de la doctrine fiscale et des textes en vigueur, un exploitant ultramarin qui fait l'acquisition d'une friche hôtelière aux fins de rénovation et de réhabilitation ne peut retenir aucune des dépenses d'acquisition dans la base éligible. En effet, le prix de revient - hors TVA déductible - des terrains d'assiette des bâtiments et des terrains formant une dépendance indispensable et immédiate des investissements au sens du 4° de l'article 1381 du CGI ne sont pas compris dans le coût de revient des investissements ouvrant droit à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer.*

Pourtant, lorsque l'exploitant ultramarin fait le choix de la construction d'un hôtel neuf sur un terrain acquis, la doctrine fiscale admet de retenir dans le calcul de la base éligible l'ensemble des coûts dès le premier euro (foncier compris).

Rien ne paraît justifier la situation actuelle qui s'apparente à une double pénalisation pour une société qui rachèterait un actif à rénover. En effet, en achetant un hôtel historiquement classé, un exploitant assume seul un coût d'acquisition significatif et, en relançant un projet fermé depuis plusieurs mois ou plusieurs années, il supporte un risque commercial plus fort et doit assumer un coût de rénovation plus important qu'un simple rafraîchissement des structures. Compte tenu de ces deux risques, le refus de toute aide fiscale sur l'acquisition de l'assiette foncière de l'existant est une pénalisation importante pour l'exploitant.

Ainsi, ce qui prévaut pour les constructions et acquisitions doit pouvoir prévaloir pour un projet de rénovation d'hôtel.

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Assemblée nationale : examen du PLFSS 2022

Les amendements au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 ont été examinés en séance publique la semaine dernière. Le vote solennel devrait se tenir demain après-midi.

La FEDOM se réjouit de l'engagement pris au banc par le ministre Olivier Dussopt visant à publier dans les prochains jours un décret permettant de porter de 3 à 5 ans la durée de remboursement des dettes sociales pour toutes les entreprises d'outre-mer eu égard aux confinements plus long supportés par ces territoires. La FEDOM plaide depuis plusieurs mois auprès du gouvernement pour la prise en compte de cette réalité qui permettra de redonner du souffle aux entrepreneurs ultramarins. ([revoir la séquence](#) à 02.02.46')

[L'amendement du rapporteur général](#) visant à permettre une imputation du montant d'aide au paiement sur les cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2022 et plus seulement 2021 a également été adopté.

A noter également qu'un [amendement](#) de la députée mahoraise Ramlati Ali visant à rendre applicable aux employeurs privés et publics établis à Mayotte la déclaration sociale nominative, dont le déploiement est prévu à compter du 1er janvier 2022 et à généraliser, à compter du 1er janvier 2023, la dématérialisation des déclarations des employeurs pour le calcul des cotisations sociales (déjà très répandue, puisque 88 % des

déclarations de cotisations sont réalisées de manière dématérialisée) ainsi que des paiements a été adopté.

Les amendements visant à intégrer temporairement le secteur du BTP au barème de compétitivité renforcée du régime des exonérations de charges sociales patronales applicable en outre-mer (LODEOM) et à assouplir les conditions d'application du 4ème barème dit « d'innovation et de croissance » du même régime et à prolonger la durée d'étalement des plans d'apurement des dettes sociales des entreprises ultramarines n'ont, quant à eux, pas été adoptés.

Assemblée nationale : séance de questions au Gouvernement du mardi 19 octobre 2021

La députée de Guadeloupe Justine Bénin a interpellé le ministre de la Santé sur la situation sanitaire en Guadeloupe. Compte tenu du faible taux de vaccination des soignants et de la cinquième vague qui se profile, elle a demandé un assouplissement de l'obligation vaccinale. S'il a d'abord rappelé que cette loi était applicable sur tout le territoire de la République, le ministre a, par la suite, concédé que le faible taux de vaccination parmi les professionnels de santé ne doit pas mettre en péril la continuité des soins pour la population des îles antillaises. *"J'ai donc demandé à ce que cette obligation vaccinale soit appliquée en Guadeloupe [et en Martinique] comme sur tout le territoire de la République, avec discernement, avec progressivité, à mesure que la pression sanitaire diminue".*

Voir le replay [ici](#)

Sénat : séance de questions au Gouvernement du mercredi 20 octobre 2021

Le sénateur de Nouvelle-Calédonie Pierre Frogier a interpellé le premier ministre Jean Castex sur l'intérêt porté par l'État sur la situation sanitaire et politique du territoire en critiquant *"le dogme de la neutralité de l'État, ainsi que l'indifférence générale régnant autour de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie"*.

Le Premier ministre lui a réaffirmé le souhait que le choix des calédoniens soit celui de la France et confirmé qu'il *"n'y a pas d'indifférence à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, mais une pleine solidarité, notamment dans le cadre de la crise sanitaire."*

Voir le replay [ici](#)

Le sénateur Georges Patient appelle le Gouvernement à afficher son soutien à Auplata et à ses employés

Dans une lettre adressée à la ministre de la transition écologique Barbara Pompili, le sénateur de la Guyane Georges Patient dénonce l'absence de soutien du Gouvernement concernant la situation de l'entreprise aurifère Auplata, menacée de cessation d'activité après une décision de justice ordonnant l'annulation d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de 2015. Georges Patient appelle à la prise d'un arrêté qui permette une poursuite de l'activité de l'usine Auplata.

[En savoir plus](#)

Prolongation du pass sanitaire : premier feu vert de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture la prolongation du pass sanitaire. Le projet de loi "vigilance sanitaire" permet le maintien du dispositif jusqu'au 31 juillet 2022.

[En savoir plus](#)

Place des outre-mer dans la stratégie nationale maritime

Commentaire FEDOM: Compte tenu des multiples enjeux que représente la dimension océanique de notre pays, qui dispose du deuxième espace maritime mondial grâce aux outre-mer, la Délégation sénatoriale aux outre-mer a décidé de mener une étude sur la place des outre-mer dans la stratégie maritime nationale. Dans ce cadre, les rapporteurs de cette étude, Philippe Folliot (Tarn), Annick Petrus (Saint-Martin) et Marie-Laure Phinéa-Horth (Guyane), ont auditionné jeudi dernier la ministre de la Mer, Annick Girardin.

L'étude de la délégation a pour ambition de cerner les atouts que représentent pour la France les espaces maritimes des outre-mer dans un contexte marqué par la présidence française de l'Union européenne dans quelques mois, et après la crise "des sous-marins" et la naissance de l'alliance AUKUS.

L'occasion pour la ministre de rappeler que la stratégie maritime française relève de l'interministériel et que la vision de "l'archipel France" ne s'inscrit pas uniquement dans une logique de Défense puisque les enjeux sont aussi bien géopolitique qu'économique et scientifique. Et toutes ces composantes de la stratégie française doivent s'inscrire dans un référentiel juridique qui est celui de Montego Bay, et écologique pour faire des ressources marines des outils des transitions à l'œuvre.

D'un point de vue institutionnel, la ministre a rappelé que son ministère n'a pour l'heure réellement d'administration

et que celle-ci sera créée à partir du 1er janvier 2022, réunifiant les administrations éparses sous son autorité au sein d'une Direction générale de la mer. Cela permettra un meilleur suivi et une meilleure coordination de l'ensemble des dossiers sous toutes leurs composantes. Pour le président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, il faudrait aller plus loin et créer un grand ministère puissant, doté de prérogatives régaliennes.

Géographiquement, sur les 10,2 M de km² de ZEE de la France, l'Etat a décidé historiquement du transfert de la compétence de 5,7 M km² d'entre eux à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie, faisant de ces acteurs, et de manière normale et logique, des acteurs de premier plan de cette stratégie, à l'instar de l'ensemble des collectivités ultramarines.

Sur la question des ports ultramarins, atouts géostratégiques indéniables, ils doivent faire l'objet de davantage de diversification (trop pensés comme des points d'importation et pas assez comme des vecteurs économiques), et l'Etat doit les accompagner dans ces enjeux d'industrialisation et de gain de parts de marché. Les collectivités doivent être pensées comme des territoires de solutions. D'ailleurs, selon Mme. Girardin, le choix de CMA CGM de se baser au port de La Réunion pour ses activités dans l'océan Indien est un véritable succès, démontrant le savoir-faire local. Enfin, les ports jouent un rôle de connectivité, voire de continuité entre les territoires. Malheureusement, pour des raisons qui tiennent aux statuts de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, les ports de ces deux collectivités sont explicitement mis de côté alors même que l'Etat peut apporter son concours à leur développement en coopérant avec lesdites collectivités.

Sur l'attractivité des métiers de la mer, la ministre a rappelé le doublement des effectifs d'officier à l'ENSM avec une volonté plus inclusive pour les ultramarins. En ce sens, se posent également de nombreuses questions sur les formations maritimes dans l'ensemble des territoires ultramarins, et notamment sur la mise en place des lycées de la mer.

Sur les actions stratégiques relatifs à l'axe Indo-Pacifique, la ministre a tenu à rappeler que parmi les nouvelles orientations adoptées ces dernières semaines par l'Union européenne, certaines proviennent directement de demandes de la France et notamment le renforcement de la coopération avec l'ASEAN. De nombreux événements liés à cette stratégie seront organisés durant la présidence française de l'UE.

Sur la souveraineté maritime, le sénateur Folliot a eu l'occasion de faire remarquer la dichotomie qui existe dans le fait d'avoir 95% de la flotte de la Marine nationale basée dans l'Hexagone alors que 97% de la ZEE française est ultramarine, ce qui pose un certain nombre de difficultés dans la visibilité et la présence de l'Etat dans les bassins océaniques concernés. Selon la ministre de la Mer, cette souveraineté a été considérablement renforcée sous la présidence d'Emmanuel Macron, ce qui n'empêche pas de continuer d'intensifier les efforts, notamment pour lutter davantage contre la pêche illégale ou le trafic de stupéfiants.

Enfin, s'est posée la question de l'exploration et de l'exploitation des ressources halieutiques, et notamment des métaux rares. Les réponses à ces questions seront précisées dans le cadre du Plan d'investissement 2030 annoncé par le Président de la République. Pour l'heure, la ministre estime que les travaux d'explorations seront renforcés dans l'objectif de renforcer le plan industriel français, mais que d'ici un à deux mois le gouvernement devrait être en mesure d'annoncer des mesures plus précises.

Revoir l'audition [ici](#)

Les députés Sanquer, Gomes et Dunoyer déposent une PPL pour "défendre les intérêts des fonctionnaires et militaires ultramarins"

Les députés Nicole Sanquer (Polynésie Française), Philippe Gomes et Philippe Dunoyer (Nouvelle-Calédonie) ont annoncé le dépôt d'une proposition de loi (PPL) "instaurant diverses dispositions relatives aux fonctionnaires et militaires originaires des outre-mer". Il s'agit notamment de geler l'extinction de l'ITR (Indemnité Temporaire de Retraite), de réformer le dispositif des CIMM (Centre d'intérêts matériels et moraux) et d'étendre la prime d'installation aux militaires du Pacifique.

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Prix de l'énergie : la Commission présente une panoplie de mesures destinée à faire face à la situation exceptionnelle

La Commission a adopté une communication sur les prix de l'énergie afin de faire face à la hausse exceptionnelle des prix mondiaux de l'énergie, qui devrait perdurer pendant tout l'hiver, et de venir en aide aux citoyens et aux entreprises d'Europe. Les mesures nationales à court terme comprennent une aide d'urgence au revenu des ménages, des aides d'État en faveur des entreprises et des réductions fiscales ciblées. La Commission soutiendra également les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, examinera des mesures envisageables en matière de stockage d'énergie et d'achat de réserves de gaz, et évaluera l'organisation actuelle du marché de l'électricité.

[En savoir plus](#)

Vers une dernière extension des exemptions en matière d'aides d'État

C'est Margarethe Vestager, la commissaire européenne chargée de la Concurrence, qui le dit [au Financial Times](#) : ses services préparent "ce qu'on espère être la dernière version" du cadre aménagé en matière d'aides d'État. Mises en place au début de la crise Covid, et continuellement prolongées depuis, ces exemptions permettent aux Gouvernements d'accorder un soutien particulier à l'économie – soutien qui serait, en temps normal, contraire aux règles européennes, qui encadrent strictement ces aides publiques. Une annonce officielle est attendue dans les prochaines semaines selon une information du quotidien britannique, confirmée à Contexte.

DU CÔTÉ DU CESE EUROPEEN

Europe-RUP: Le CESE européen désigne Joël Destom rapporteur d'un avis sur les atouts des Régions ultrapériphériques

Le Comité Economique et Social Européen prépare plusieurs avis exploratoires pour la Présidence Française de l'Union européenne. Il a désigné Joël Destom co-rapporteur d'un thème prioritaire: les atouts des Régions ultrapériphériques.

[En savoir plus](#)

VIE DES TERRITOIRES

La Région Réunion lance le premier Comité Régional pour l'Innovation

Vendredi 15 octobre s'est tenu le 1er Comité Régional pour l'Innovation (le CRI) présidé par la Présidente du Conseil régional Huguette Bello, avec la Conseillère Régionale déléguée à l'innovation et à la croissance bleue, Maya Cesari. A cette occasion, Maya Cesari a été désignée Présidente du Comité régional de l'Innovation.

[En savoir plus](#)

Économie : les grands axes du gouvernement polynésien pour 2022

Si le tissu économique local demeure fragilisé par la crise sanitaire, le président Fritch a indiqué une possible augmentation du PIB de 2 à 3% en 2022, avec l'espoir d'un "retour à une vie normale". Le gouvernement veut s'appuyer sur trois axes en 2022 : la relance économique et de l'emploi, la résilience et la préservation de la cohésion sociale.

[En savoir plus](#)

Le point sur la situation sanitaire à Saint-Martin

Retrouvez la note rédigée par Philippe Mouchard, conseiller du Président de la Collectivité de Saint-Martin et ancien délégué général de la FEDOM [ici](#)

2021-2022 : une saison blanche pour la croisière, en Guadeloupe

Le secteur du tourisme n'en finit pas de compter les victimes de la Covid. Dernière en date : la croisière. Le couperet est tombé la semaine dernière : aucun paquebot n'accostera dans l'archipel, cette saison. Le manque à gagner immédiat est considérable pour les territoires ultramarins, pour un secteur qui représente entre 80 et 100M€.

[En savoir plus](#)

***Commentaire FEDOM** : Cette décision est particulièrement préjudiciable pour ce secteur, mais aussi pour les autres secteurs qui en dépendent sur les territoires ultramarins concernés, alors que la haute saison touristique approche aux Antilles notamment, et que de surcroît, les autres pays voisins de la Caraïbes ont pleinement réouvert aux croisiéristes. Il a fallu plus d'une dizaine d'année d'efforts pour convaincre les opérateurs de se rendre sur la destination Guadeloupe ou Martinique : de 50.000 de passagers en moyenne il y a 15 ans en Guadeloupe, le nombre de passagers est monté jusqu'à 400.000 voyageurs sur les années 2018/2019. L'impact de telles mesures sera de fait désastreux avec effet immédiat, mais aussi à plus long terme pour nos collectivités ultramarines. On peut regretter qu'un travail plus abouti de recherche d'adaptations, avec des systèmes de jauges pour les navires en-deçà d'un certain nombre de passagers, n'ait pas permis de prendre des décisions moins radicales. De manière générale, alors que l'économie repart pleinement et fortement depuis l'été sur le territoire hexagonal, c'est outre-mer le triste constat d'une situation fortement contrastée sur le plan de la reprise, et parfois totalement inverse à celle de la*

métropole. La question de l'adaptation des mesures économiques de soutien à ces secteurs toujours victimes de cette crise et des mesures administratives prises en conséquence reste malheureusement plus que jamais d'actualité. De même que l'enjeu de la vaccination, seule arme possible pour permettre durablement de se sortir de cette situation.

Thibault Lechat-Vega, 3ème VP de la Collectivité Territoriale de Guyane: "L'un des gros enjeux de cette mandature sera de replacer l'Europe au cœur de la vie des Guyanais".

Il est le 3e vice-président de la Collectivité Territoriale de Guyane depuis quelques mois. Thibault Lechat-Vega est délégué à l'Europe, aux affaires institutionnelles, à l'égalité et aux relations avec les Guyanais de l'extérieur. Il précise que l'un des gros chantiers de la nouvelle mandature sera le lancement de la nouvelle programmation des fonds européens pour 2021-2027.

[En savoir plus](#)

LA FEDOM DANS LA PRESSE

Pour le Président de la FEDOM, "L'outre-mer ne doit pas passer à côté du plan de relance"

Quelques jours avant un déplacement à la Réunion, Hervé Mariton, Président de la FEDOM, a accordé un entretien au JIR où il expose les grands enjeux actuels de la FEDOM : le débat budgétaire sur le PLF 2022 et les nécessaires mesures d'adaptation sur les dispositifs de soutien à l'investissement outre-mer; les problématiques d'adaptation face à la crise; les questions des hausses des coûts du fret et des matières premières; l'enjeu de la relance...

Lire l'interview [ici](#)

Le plan de relance Outre-mer au CESE

François Xavier Guillaume revient sur le plan de relance vu par les entreprises d'Outre-mer qui était au programme du séminaire organisé vendredi 15 octobre 2021 à Paris par le groupe Outre-mer du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et la fédération des entreprises outre-mer (FEDOM).

[En savoir plus](#)

VIE DES ADHÉRENTS

Bernard Edouard, le président du MEDEF Martinique, est l'invité de la rédaction de RCI

L'économie mondiale subit les effets d'une crise sanitaire sans précédent. Et la Martinique ne fait pas exception. Prix à la hausse, pénuries de matières premières, rareté des containers : les répercussions de cette crise se dessinent dans un contexte économique encore fragile. Jean-Marc Pulvar de RCI a donc reçu Bernard Edouard, le président du MEDEF Martinique pour évoquer ces enjeux et les perspectives qui s'en dégagent.

Ecouter l'interview [ici](#)

Vol direct vers les Antilles : Corsair ouvre une ligne Bordeaux-Pointe-à-Pitre à partir du 19 décembre 2021

Pour Pascal de Izaguirre, PDG de Corsair, "Notre ambition est de proposer aux habitants de la région Bordeaux et de la Nouvelle-Aquitaine un accès direct aux destinations des Outre-mer. Nous allons ainsi faciliter le développement des échanges, touristiques mais aussi familiaux et affaires, entre l'Outre-mer et la plus grande région de France. Nous sommes très confiants dans le succès de cette ligne, les premières semaines de vente sont déjà un grand succès!".

Lire le communiqué de presse [ici](#)

Innovation en Outre-mer : Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la transition numérique attendu sur NxSE 2021

Pour la 6e année consécutive, Digital Reunion organise NxSE (North x South East), le rassemblement de la Tech au cœur de l'Océan Indien du 7 au 9 décembre 2021 au MOCA à Montgaillard, en partenariat avec French Tech La Réunion. Après avoir reçu le Président de La République, Emmanuel Macron en 2019, l'édition 2021 accueillera Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des télécommunications électroniques.

[En savoir plus](#)

Port Réunion continue de s'équiper

Huit nouveaux chariots cavaliers sont arrivés à Port Réunion, le vendredi 15 octobre, pour être livrés, pour moitié chacun, aux acconiers SGM et Somacom. Une nouvelle grue est arrivée par le même convoi.

[En savoir plus](#)

JOURNAL OFFICIEL

JO du 21.10.2021

Avis de vacance d'un emploi d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales (secrétariat général pour les affaires régionales de la Martinique)